



COMPTE RENDU DU CSA-L du 05-10-2023

TABLEAU DE BORD DE VEILLE SOCIALE :

Concernant le TBVS 2023 (gestion 2022), à qui nous souhaitons un joyeux anniversaire pour ses 10 ans d'existence, il n'a pas évolué au fil du temps et des années. Il soulève aujourd'hui des questions auxquelles nous n'avons pas eu les réponses escomptées.

Rappelons que ce tableau de bord dont l'existence est à l'initiative des organisations syndicales a pour objet de mesurer un certain nombre d'indicateurs permettant de détecter des problématiques dans les services (écrêtement horaire, volume d'arrêts maladie, etc.) et les risques psychosociaux qui en découlent.

Encore doit-on utiliser l'outil pour traiter des sujets. Mesurer à l'aide d'indicateurs c'est bien, mais traiter le problème c'est mieux. Nous estimons que depuis sa création les difficultés soulevées restent les mêmes et n'ont pas trouvé de solutions.

Concernant le télétravail, un audit a été lancé avec la DRFIP76 concernant ce sujet, nous en attendons la sortie afin d'avoir des éléments concrets sur nos modes de fonctionnement de nos services depuis la généralisation du télétravail .

La direction indique n'avoir eu aucune demande d'agents ayant essuyé un refus de leur supérieur hiérarchique. Cependant un certain nombre d'agents se restreignent à faire la demande sous Sirhius. Le refus reste alors à l'échelon local et la direction n'en a pas connaissance.

Point sur les congés annuels, la direction indique : « nous n'avons eu aucun retour sur une problématique sur des congés dans le département » et d'autre part que « tous les agents ont le droit de poser leurs jours de congés » que « c'est un droit qui leur appartient » tout en nous précisant que certains chefs de service obligent leurs agents à être présents sur certaines périodes chargées !

Rappelons tout de même que **64 emplois** ne sont actuellement pas pourvus dans notre Direction et que, si les congés sont heureusement un droit, il n'en reste pas moins que le volume d'emplois manquants est tel que les collègues sont soumis à décaler les congés ou encore à les porter sur leur CET (cf le volume de droits à congé porté sur les CET dans le département) !

CAMPAGNE DÉCLARATIVE :

Dans les documents fournis et faisant suite à la réunion des SIP du mois de juin, la direction écrit: « *Les usagers sont venus pour être rassurés et non pour poser une question fiscale précise* ».

La CGT a exprimé vivement son désaccord sur ce sujet. D'une part aucun élément chiffré ne vient étayer ces propos ; d'autre part la réalité n'est pas celle-là. Bien évidemment si la direction souhaite démontrer que les renseignements basiques fournis dans les maisons France service suffisent à répondre aux contribuables, il est indispensable de démontrer que l'accueil dans les SIP est une activité dépourvue de technicité. C'est tout le contraire ! N'oublions pas que le renseignement à l'accueil est la première chaîne du contrôle fiscal.

D'autre part, il existe bel et bien un problème de secret professionnel lorsque des agents non DGFIP (agents des maisons France service) prennent connaissance du dossier fiscal d'un contribuable.

Questions diverses :

La CGT souhaitait avoir des réponses suite à son mail adressé à Mme Lopez et concernant les SIP du département. Une note du directeur général du 16 mai dernier à l'attention des directeurs indique qu'au titre du COM il conviendra d'élargir le périmètre de l'accueil physique des SIP à celui couvert par les France services, de transférer le recouvrement forcé vers les PRS et à décloisonner les missions d'assiette et de recouvrement en favorisant la polyvalence des compétences des agents.

Et tout cela si possible d'ici fin 2024 et au plus tard avant la fin du prochain COM.

A toutes ces questions, la réponse nous a paru tellement évasive qu'il ne nous est pas possible de vous en restituer le contenu !

Les élus CGT en CSA-L